

## Lettre aux ASMA départementales N°6

octobre 2013

Bonjour à tous,

*Vous trouverez ci-joint les dernières informations en ce qui concernent les coupes sportives, un petit rappel pour les colis de Noël et la prochaine assemblée générale et l'annonce du dernier versement de la subvention.*

*La tournée des AD est terminée, un bilan va être fait. Encore merci à tous pour votre accueil et votre participation.*

*Bonne lecture et à très bientôt à Paris*

### Assemblée générale :

Comme vous le savez, les dates de la prochaine assemblée générale qui aura lieu à Paris sont :

**2 et 3 décembre 2013**

Elle s'est imposée suite aux préconisations des commissaires aux comptes qui nous ont fortement incités à respecter nos statuts en ce qui concerne la durée du mandat.

Une convocation et le programme vous ont été adressés. Une personne par AD est prise en charge par l'ASMA nationale, une deuxième personne pourra s'inscrire à la charge de son AD, selon la capacité d'accueil.

### Colis de Noël :

La procédure propre au **remboursement des colis de NOEL** de 2012, est reconduite pour 2013.

Rappel :

- une subvention équivalente à celle versée pour les actifs sera versée aux AD qui en feront la demande
- maximum de 6 colis à hauteur de la subvention par agent soit 30 € par colis;
- remboursement sur la production d'un justificatif de l'achat tel que la facture,
- joindre une lettre d'accompagnement dans laquelle sont précisés le nombre de colis et de personnes concernées.

A cette procédure décrite ci-dessus, nous avons fixé une **date limite de remboursement :**

**Lundi 3 février 2014 (cachet de la poste faisant foi).**

Nous vous rappelons qu'il est possible de se procurer ces colis auprès du GIE de Rambouillet (produits des exploitations des établissements d'enseignement agricole).



## Subventions :

Le solde de la subvention 2013 sera versé fin octobre, début novembre à toutes les ASMA départementales nous ayant envoyé les documents nécessaires, à savoir, un envoi papier du bilan financier de 2012, du budget prévisionnel 2013 ainsi que du rapport moral. Nous engageons les retardataires à nous adresser ces documents au plus vite.

## Coupe de ski :

L'ASMA nationale organise sa 1ère coupe de ski le 1 et 2 février à l'Alpe d'Huez.

Comme pour les autres coupes sportives, nous appliquons les règles suivantes :

- frais pris en charge par l'ASMA nationale (hébergement, forfait, transport)
- la compétition est un slalom géant
- les équipes doivent être composées de 4 personnes avec obligatoirement un garçon et une fille (mixité)
- aucun extérieur n'est autorisé
- 1 équipe par ASMA départementale
- le Président ou le Trésorier de l'ASMA départementale doit valider l'inscription.

Les agents du MAAF vont recevoir très rapidement par courriel une information. à ce sujet

**ATTENTION : la date limite d'inscription est le 22 novembre 2013.**

La Présidente,



Thérèse ROUCH-PASQUET

